

Recommandations à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule

Les mesures de prévention à mettre en place avant et pendant une vague de canicule visent à prévenir la survenue de pathologies en lien avec la chaleur dont les 2 principales :

- Le coup de chaleur
- La déshydratation

Les précédentes vagues de chaleur ont permis d'identifier les personnes les plus à risque de développer ces symptômes :



En milieu scolaire, les personnes le plus vulnérables sont :

Parmi les élèves

- Les élèves de classe maternelle et en particulier les enfants de moins de 4 ans
- Les élèves porteurs d'une maladie chronique comme **l'asthme** ou le diabète (ceux-ci bénéficient d'un projet d'accueil individualisé (PAI) qui définit la conduite à tenir en cas de survenue de symptômes)

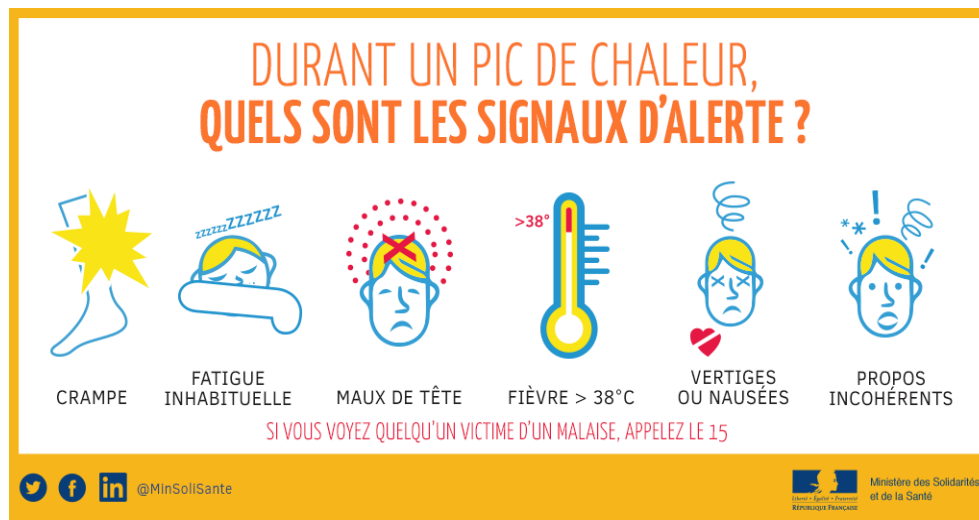
Parmi le personnel

- Les femmes enceintes
- les personnes sous traitement médicamenteux au long cours ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur (exemple : médicaments pour une pathologie cardio vasculaire ; il convient d'en parler à son médecin traitant)

- les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur (en parler à son médecin traitant)

Pour **l'ensemble de la communauté scolaire** et particulièrement pour **ces publics vulnérables** il convient

- de mettre en place **les mesures de prévention** qui concernent l'environnement et les activités tout en respectant une hydratation et une alimentation adaptées
- (cf recommandations du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse)
- de **repérer les premiers signes** pouvant évoquer un coup de chaleur :



Pour les enfants : fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soit intense avec perte de poids.

Dans ce cas, il faut :

- **Appeler le 15 et**
- Mettre en place les mesures suivantes : transporter la personne au frais, l'asperger d'eau fraîche, ventiler, donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire

Pour toute demande ou conseil contacter :

- **le médecin scolaire** ou l'infirmier scolaire
- le numéro d'appel national :



www.education.gouv.fr/canicule
<https://www.occitanie.ars.sante.fr>
www.social-sante.gouv.fr/canicule